

# COMPTE RENDU DE REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 17 mai 2022

Le Conseil Municipal de la Commune d'Arith s'est réuni le 17 mai 2022 à 20 heures 30.

## Présents :

Mmes Isabelle AUMAR, Karine BEBERT, Laure BRICHET VIVIAN, Mrs Didier CAMPILLO, Pascal CLERT, Fabrice COTTET, Christian DAVAT, Jean-Philip FRAIX-BURNET, Mme Bernadette GUEYRAUD, Mr Guillaume MORAND et Mme Cécile TRAHAND.

## Assiste à la séance :

Bernadette ROCHE CATTIN (Secrétaire).

## Absents :

## Secrétariat de séance :

Le Maire informe les membres du Conseil Municipal qu'il convient de désigner un secrétaire de séance pour établir le procès-verbal de séance.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

**APPROUVE** la nomination de Mr Fabrice COTTET à la fonction de secrétaire de séance.

## Validation du procès-verbal de la séance du 12 avril 2022 :

Madame le Maire demande aux membres du conseil s'ils ont des remarques particulières à formuler concernant le procès-verbal de cette séance.

Le conseil municipal, APPROUVE, à l'unanimité, le procès-verbal de la séance du 12 avril 2022.

1°PARTICIPATION ETUDE PREROUGE/ PORTE OCCIDENTALE DES BAUGES : Madame le Maire rappelle qu'une étude a été confiée en 2020 à Monsieur Thomas BAISNE sur les mobilités douces et le stationnement entre les Géosites de Prérrouge et du Pont du Diable et les communes riveraines. Dans la continuité de cette étude les communes d'Arith, Bellecombe en Bauges et Lescheraines ont souhaité poursuivre ce travail avec un bureau d'étude afin d'arbitrer financièrement et techniquement les premières propositions faites dans le cadre de cette étude et bénéficier de nouvelles propositions qui pourraient être faites.

Cette étude a fait l'objet de demande de financement auprès de la Région Auvergne Rhône Alpes et du fonds de concours de GRAND CHAMBERY dans le cadre de l'aménagement des espaces naturels touristiques.

Madame le Maire indique que le financement du solde de l'étude serait fait selon la clé de répartition suivante :

60% pour la commune de Bellecombe en Bauges

20% pour les communes d'Arith et de Lescheraines.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- ✦ VALIDE l'étude aménagement porte occidentale des Bauges / Prérrouge - Pont du Diable,
- ✦ ACCEPTE la clé de répartition financière entre les 3 communes pour le financement de l'étude

2° SUBVENTIONS 2022 : Madame le Maire rappelle qu'une enveloppe globale de 6 000 € avait été votée lors du BP de 2022 et qu'il avait été prévu de définir la répartition plus tard. Il est précisé que sur cette somme sera déjà imputé le versement :

- ✦ de la subvention de 70 € par enfant habitant Arith et scolarisé au RPI Arith – Saint François de Sales – Le Noyer,
- ✦ de la subvention pour le financement de voyages de l'école maternelle et primaire de Lescheraines, soit 45 € par enfant pour la maternelle (10 enfants) et 80 € par enfant pour le primaire (1 enfant).

Après présentation des dossiers de demande de subvention faites par les associations, le conseil municipal, à l'unanimité, décide d'allouer :

- ✚ 454 € à Bauges Solidarité,
- ✚ 454 € à l'ADMR Cœur des Bauges,
- ✚ 400 € à Bauges Ski Nordique,
- ✚ 300 € aux Jeunes Sapeurs Pompiers section du Châtelard.

### 3° DESIGNATION D'UN DELEGUE « AVENIR MONTAGNE » :

Dans le cadre de l'étude sur les questions de mobilité de notre territoire, le Parc Naturel Régional du massif des Bauges a répondu à un appel à projet. Un délégué pour chaque commune doit être désigné. Après concertation Madame le Maire est désignée comme déléguée.

### 4° TRAVAUX :

- ✚ Sécurisation préau, entrée école et abords : le crépis devrait être réalisé dès le début des vacances scolaires, soit à compter du 08 juillet.
- ✚ Appartement n°01 – Bâtiment de la cure : un plombier et un chapiste sont venus sur place afin de pouvoir réaliser des devis. Monsieur Jean-Philip FRAIX-BURNET va refaire les plans car ceux dont nous disposons ne prennent pas en compte les réseaux qui ne peuvent être déplacés. Nous avons un devis pour une chape en mousse projetée qui s'élève à 3 714 € HT.
- ✚ Bâtiment communal : suite à la décision prise de scinder le local commercial situé 10 Route de Montagny en deux parties, l'entreprise PETTINI doit se rendre sur place afin de pouvoir chiffrer la mise en place d'un deuxième compteur électrique.  
Le bois nécessaire à la réalisation de ce scindement a été commandé à la Scierie JOLY.  
Un artisan intéressé par la location d'un des locaux est venu le visiter et serait intéressé pour le louer à compter du 1<sup>er</sup> août 2022.
- ✚ Eglise : une deuxième réunion a eu lieu avec les entreprises, les représentants de la commune et les architectes suite à la décision prise par l'ensemble du conseil municipal de suspendre les travaux de l'église pour le mariage prévu le 23 juillet 2022, l'entreprise LOGIS HOME a interverti le chantier d'Arith avec un autre. Les travaux devraient donc débuter en septembre 2022 pour une durée de trois mois et reprendront en avril 2023 pour quatre mois. Par conséquent aucune utilisation de l'église ne pourra être programmée de septembre à décembre 2022 et d'avril à juillet 2023. L'entreprise LOGIS HOME a précisé que l'intégralité des travaux se feraient avec un échafaudage et non plus avec une nacelle.
- ✚ Parking de Greson : l'entreprise EIFFAGE devrait intervenir début juin pour les travaux de réfection du parking.
- ✚ Montée de Lachat : à priori, les services de Grand Chambéry n'ont pas eu de nouveaux éléments de la part du maître d'œuvre.
- ✚ Voirie : Monsieur Jean-Philip FRAIX-BURNET informe les conseillers que la commission travaux se réunira afin de voir s'il est nécessaire de prévoir la réfection, à l'aide d'émulsions, de portions de route.

### 5° QUESTIONS DIVERSES :

- ✚ Chantier éco citoyen : Madame le Maire informe les conseillers que la commune a été retenue dans le cadre des chantiers éco citoyen de cet été 2022. Le chemin qui pourrait être proposé pour cette année est le Chemin de la Bruyère.
- ✚ Séance cinéma en plein air : cet été encore, les communes ont la possibilité d'accueillir une séance de cinéma en plein air financée en partie par Grand Chambéry et Les Amis des Bauges. Madame le Maire a proposé au comité des fêtes de participer à cette manifestation. Le solde restant à charge pour la commune et le comité des fêtes s'élèverait environ 300 € chacun.  
La séance est prévue le 15 juillet 2022 avec la projection, gratuite pour tous, du film POLY de Nicolas VANIER.  
Le comité des fêtes tiendra une buvette avec petite restauration.
- ✚ Réunion d'informations avant l'été
- ✚ Urbanisme : Madame Isabelle AUMAR, en charge de l'urbanisme, informe les conseillers municipaux, qu'à ce jour, six permis de construire (lotissement Sur le Bouleau) été accordés.

- ✦ La commission communication est en train de réaliser le bulletin municipal qui devrait sortir fin juillet.
- ✦ SIVU enfance jeunesse : Monsieur Didier CAMPILLO informe le conseil municipal qu'un projet de modification des statuts du syndicat est en cours. Cette modification sera présentée lors d'un prochain conseil municipal.
- ✦ Madame le Maire et Monsieur l'Adjoint ont rencontré les responsables de Sport Auto Bauges. L'itinéraire du prochain rallye des Bauges qui aura lieu les 08 et 09 octobre 2022 reste inchangé.
- ✦ Le planning pour la tenue du bureau vote des prochaines élections législatives des 12 et 19 juin 2022 est réalisé.
- ✦ Fête du pain 12 juin 2022 : les organisateurs de la fête du pain nous ont adressé une demande de fermeture de route, une demande d'ouverture de débit temporaire ainsi qu'une demande d'occupation du parking du Chef-Lieu.  
Cette manifestation se déroulant le jour du premier tour des élections législatives, un balisage sera mis en place pour l'accès au bureau de vote.
- ✦ Prochain conseil municipal : mardi 28 juin 2022

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 heures.

Le Maire,  
Cécile TRAHAND



